

**RELEVÉ PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 24 AVRIL 2025**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le jeudi 17 avril 2025, s'est réuni le jeudi 24 avril 2025 à 19h, en Mairie, sous la présidence de M. Philippe BEAUMONT, Maire.

Après avoir ouvert la séance, M. le Maire a procédé à l'appel des membres et s'est assuré que le quorum était atteint.

| NOM Prénom                | Présent | Abs | Donne pouvoir à        |
|---------------------------|---------|-----|------------------------|
| M. BEAUMONT Philippe      | X       |     |                        |
| M. COCHARD Philippe       |         | Exc | M Jean Luc PENY        |
| Mme LAZARENO Josette      | X       |     |                        |
| M. MARGOT Hervé           | X       |     |                        |
| Mme BULEON Murielle       | X       |     |                        |
| M. LENDOM Gilles          | X       |     |                        |
| M. RUSSO Manuel           | X       |     |                        |
| M. PENY Jean-Luc          | X       |     |                        |
| Mme FRINAULT Pascale      | X       |     |                        |
| Mme DELTEIL Karine        | X       |     |                        |
| Mme LE BARBER Séverine    | X       |     |                        |
| M. DELAPORTE Christophe   |         | X   |                        |
| Mme LANSON Christelle     | X       |     |                        |
| Mme ASSELIN Sonia         | X       |     |                        |
| Mme ROCHER Marine         | X       |     |                        |
| Mme CAILLOT Laura         |         | X   |                        |
| Mme SACHET Rose-Marie     |         | Exc | Mme Séverine LE BARBER |
| Mme BETARE-TRIAU Bertille |         | X   |                        |
| M. LAGHMIRI Taoufik       | X       |     |                        |

**Secrétaire de séance : Mme Marine ROCHER**

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2025 est approuvé à l'unanimité .

\*\*\*\*\*

**2025-019. AUTORISATION DE VENTE DE COUPE DE BOIS SUR LA PARCELLE N°1 PAR L'ONF**

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal doit émettre un avis pour autoriser l'ONF à procéder à la vente en coupe BSP (Bois sur Pied) de la parcelle n°1 située sur la commune.

La publication du cahier de vente étant prévue fin avril, l'ONF nous demande une délibération actant cette autorisation.

Il est donc demandé au Conseil Municipal, de statuer sur l'autorisation de procéder à la coupe de cette parcelle,

Ceci exposé,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'autoriser la vente en coupe Bois sur Pied (BSP) de la parcelle n°1 par l'ONF.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment signer toutes les pièces relatives à cette demande.

### **2025-020 Avis sur le projet "obtention d'une autorisation environnementale et le permis d'aménager concernant la requalification des mails sur la commune d'Orléans"**

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal doit émettre un avis sur le projet pour l'autorisation environnementale et le permis d'aménager concernant la requalification des mails sur la commune d'Orléans.

Cette avis fait suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 mars au 10 avril 2025.

A l'expiration du délai d'enquête, le conseil municipal est appelé à formuler un avis sur le projet.

Cet avis peut être communiqué à la commission d'enquête si le conseil municipal le souhaite.

Les membres du conseil municipal s'étonnent que ce projet soit à l'ordre du jour car l'estimation du coût de celui-ci est très importante. En effet, la loi de finance 2025 impose des coupes budgétaires au sein des collectivités territoriales à tous les niveaux. Il est donc étonnant de proposer et de maintenir un tel projet à ce jour.

D'autre part, au regard du cheminement prévu pour les véhicules et vélos, les membres du conseil s'étonnent de ne pas avoir eu de retour sur d'éventuelles études d'impact sur le trafic des véhicules.

L'agglomération Orléanaise est souvent saturée au niveau des accès ; ponts et tangentielle. La crainte est d'intensifier cette situation.

Ceci exposé,

Vu l'enquête publique conjointe pour « autorisation environnementale et permis d'aménager Requalification des mails d'Orléans » »

Vu les formalités des dispositions du titre II du livre 1<sup>er</sup> et le titre 1<sup>er</sup> du livre II du Code de l'Environnement, et des articles R.421-1 et suivants du code de l'urbanisme, étant respectées,

Vu l'article R123-12 du code de l'environnement,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'émettre un avis défavorable au projet cité en objet.
- De communiquer à la commission d'enquête la présente décision.

### **RAPPORT DES DÉCISIONS DU MAIRE :**

#### **- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :**

Dans le cadre des pouvoirs du Conseil municipal délégués au Maire, ce dernier fait part de sa décision de la renonciation du droit de préemption communal relatif aux parcelles suivantes :

- ✓ 285 rue de la Croisette, la parcelle bâtie cadastrée Section A N°161 d'une superficie totale de 1 003 m<sup>2</sup> (Mme INGIANNI Pascale Carole).
- ✓ 95 rue du Champ Nappe, la parcelle bâtie cadastrée Section D488 pour une superficie de 156m<sup>2</sup> (Mme DUMERY Jennifer).
- ✓ 260 rue du Quillet, la parcelle bâtie cadastrée Section B 1136, B1138, B1140 pour une superficie de 898 m<sup>2</sup> (M FALLOU Gilles).

#### **DIVERS /INFOS :**

**Journée verte dimanche 27 avril : opération « village propre ».**

**Au Programme : 3 circuits dans le village et les alentours, engagement de la commune sur la problématique de la « gestion des déchets » avec mise en place d'ateliers. Sensibilisation sur le tri des déchets et le compostage. Chasse aux œufs avec la participation des enfants.**

**Travaux hangar : avancement significatif, les délais seront respectés.**

**Monsieur le Maire informe que le propriétaire de l'élevage de poule prévendra les habitants et la mairie lorsqu'il procédera au nettoyage.**

**L'enquête publique sur les chemins ruraux est en cours,**

**Monsieur le Maire informe qu'il a eu un rendez-vous avec un pédiatre pour intégrer le pôle santé. La ligue contre le cancer à organiser un concours avec plusieurs écoles du secteur : remerciement à Rose Marie Sachet pour sa participation à ce concours. Bravo à Marigny les Usages avec la classe de CM1-CM2.**

### **QUESTIONS DU PUBLIC :**

*Pour infos, depuis juillet 2022, les comptes rendus de séance ne sont plus obligatoires, un simple relevé des décisions s'impose en publicité, sans commentaires ni questions du public. Les questions et les réponses données par les élus ne sont donc plus répertoriées, d'autant plus qu'abordées après la clôture de séance.*

**La séance est clôturée à 20 heures.**

**\*\*\***

Le Maire,  
Philippe BEAUMONT



